

## Conseil Municipal du 27 avril 2026

### Extrait du registre des délibérations

D 25 - 2026

Commande  
publique

-

Attribution du  
marché de  
fourniture de  
végétaux

#### Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 31

Absents : 0

Excusés-représentés : 2

Votants : 33

Le Maire, soussigné,  
certifie que la liste des  
délibérations a été  
affichée dans les délais  
légaux.



L'an deux mil vingt-six le vingt-sept du mois d'avril à 19h01, le Conseil Municipal, convoqué le 21 avril 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M Cyprien RICHER, Maire.

#### Présents :

M Cyprien RICHER, Maire,

M Esteban GARCIA, Mme Fatima DESCAMPS, M Francis GOSSET, Mme Karine ATTINAULT, M Sylvain GOUSSEAU, M Emeric ANDRE, Mme Pauline VANDOOOLAEGHE, M Laurent RENOUF, M Jean-Pierre LAVIEVILLE, M Rabah GHOMRANE, Mme Elisabeth CROQUETTE, M Thierry, LIBAERT, Mme Christine DECONYNCK, M Alain HOUZEAUX, Mme Peggy BAUWERAERTS, Mme Marion CAILLERET, M Christophe KINDT, M Geoffroy TIMELLI, Mme Natacha PASTOUKOFF, Mme Marie COLINET, Mme Dorothee LENGAIN, Mme Marie VENET, M Thibaut MARAQUIN, M Didier PARSY, Mme Martine DEMUYS, Mme Véronique DOLVELDE, Mme Christelle ROGGE, Mme Mélanie CLUSMAN, M Maxime BONTE, M Thomas FABRE.

#### Absents ayant donné procuration :

Mme Frédérique BRILLOT ayant donné procuration à M. GOSSET

M Nicolas BRAY Ayant donné procuration à M. PARSY

Mme. Fatima DESCAMPS a été élue secrétaire de séance

#### Rapport de M. Emeric ANDRE :

Le marché proposé dans ce cadre concerne la fourniture de végétaux pour 7 lots. Ces lots recouvrent les différents champs de commandes possibles concernant les végétaux : arbres, arbustes, fleurs, graines, bulbes ou produits horticoles.

Il s'agit d'un accord-cadre passé en appel d'offres ouvert.  
Les commandes se feront par émissions de bons de commandes.

Suite à la remise des offres et leur analyse, la commission d'appel d'offres du 04 mars 2026 a retenu les entreprises suivantes pour des montants annuels correspondants limités :

- Lot 1 (Arbres) : Sté de Pépinières CHATELAIN SARL, 50 route de Roissy, 95500 LE THILLAY aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire : le montant de commande est limité à 70.000,00 € HT ou 84.000,00 € TTC

- Lot 2 (Arbustes, rosiers, conifères et plantes grimpantes) : pépinière PILAUD, 410 chemin de combe jacquet, 26380 PEYRINS aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire : le montant de commande est limité à 30.000,00 € HT ou 36.000,00 € TTC
- Lot 3 (Vivaces et graminées) : SARL HORTI-FLANDRE, bat pole fleurs 13 rue du min de Lomme, 59160 LOMME aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire : le montant de commande est limité à 15.000,00 € HT ou 18.000,00 € TTC
- Lot 4 (Annuelles, bi annuelles, chrysanthèmes, potagères et aromatiques) : SARL HORTI-FLANDRE, bat pole fleurs 13 rue du min de LOMME, 59160 LOMME aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire : le montant de commande est limité à 10.000,00 € HT ou 12.000,00 € TTC
- Lot 5 (Bulbes à fleurs) : Verver export, 30 Hasselaarsweg, NL-1704 Dx HEERHUGOWAARD aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire : le montant de commande est limité à 5.000,00 € HT ou 6.000,00 € TTC
- Lot 6 (Produits horticoles, semences, paillage, substrat): SAS LF, 25 rue de l'abbé Jerzy Popieluszko de la croisette, 62300 LENS aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire : le montant de commande est limité à 20.000,00 € HT ou 24.000,00 € TTC

Le marché en question a une durée d'un an reconductible tacitement trois fois sauf sa dernière année qui s'achèvera au 31 décembre 2029.

Vu l'article L. 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu les articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 04 mars 2026, désignant les offres économiquement les plus avantageuses,

Considérant l'infructuosité du lot 7 (Décorations florales, bouquets, plantes vertes et sapins),

Considérant le besoin d'assurer la continuité des fournitures de végétaux,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

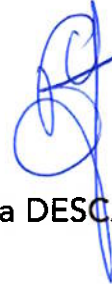
- Autorise la signature du marché de végétaux selon les titulaires mentionnés ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents ;
- Dit que cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire,**



**Cyprien RICHER**

**Le Secrétaire de séance,**



**Fatima DESCAMPS**

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le



ID : 059-215905274-20260427-25CM270426-DE